# U:\CRE\03-DCE\01-MUS\DOSSIERS-MAURO\CREATIVE CITIES\Web, logos and visual Identity\Logos\CCN logo\Logos 2016\sector_clt_creative_cities_fr.png

RÉSEAU DES VILLES CRÉATIVES DE L’UNESCO

APPEL À CANDIDATURES

2019

# C:\Users\q_ni\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Word\Booklet_couv.jpg

Formulaire de candidature

RÉSEAU DES VILLES CRÉATIVES DE L’UNESCO

APPEL À CANDIDATURES 2019

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

*Veuillez noter que des limitations du nombre de mots sont appliquées au formulaire et qu’il ne sera pas possible d’ajouter du texte une fois celles-ci atteintes. L’utilisation de la fonction de calcul du nombre de mots facilitera ce processus.*

*Le formulaire relatif à la cession des droits et d’enregistrement des photos, en annexe, doit être dûment renseigné.*

**1. Nom de la ville :**

**2. pays :**

### 3. Contacts :

**3.1 Maire de la Ville**

Titre (M./Mme) :

Nom de famille :

Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

**3.2 Représentant du maire**

*Le représentant facilitera les communications entre le maire (la municipalité) et le secrétariat du RVCU, et apportera un soutien politique au « contact exécutif principal » désigné de la ville (voir point 3.3).*

Titre (M./Mme) :

Nom de famille :

Prénom :

Institution/fonction :

Statut/nature de l’institution :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

Autres informations importantes :

**3.3 Contact exécutif principal**

*Le contact exécutif principal sera le point focal pour toutes les communications et la coordination concernant le Réseau des villes créatives de l’UNESCO. Cette personne devra appartenir à l’unité ou la structure d’exécution et de gestion de la désignation. En cas de désignation de la ville, cette personne devra être officiellement désignée par le maire ou par les autorités municipales compétentes (voir point 10.4).*

Titre (M./Mme) :

Nom de famille :

Prénom :

Institution/fonction :

Statut/nature de l’institution :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

Autres informations importantes :

**3.4 Contact alternatif**

*Le contact alternatif apportera un appui et un soutien au « contact exécutif principal ».*

Titre (M./Mme, etc.) :

Nom de famille :

Prénom :

Institution/fonction :

Statut/nature de l’institution :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

Autres informations importantes :

**4. DOMAINE CRÉATIF :**

*Choisir entre : artisanat et arts populaires, arts numériques, design, film, gastronomie, littérature, musique [Menu déroulant].*

**5. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA VILLE :**

*Présentation des principales caractéristiques géographiques, démographiques, culturelles et économiques de la ville ; mode de gouvernance, principales infrastructures culturelles, contacts internationaux, etc. (1500 caractères maximum).*

**6. PRINCIPAUX DÉFIS ET OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLES – S’APPUYER SUR LA CRÉATIVITE COMME LEVIER D’ACTION :**

*Chaque ville est unique et poursuit des objectifs qui lui sont propres en lien avec son contexte et ses priorités. Dans cette section, les villes candidates sont invitées à expliquer comment elles considèrent que la culture et la créativité – et notamment le domaine créatif concerné – peuvent constituer un levier pour identifier des opportunités et défis, pour ensuite proposer des interventions visant à la fois à optimiser le potentiel du domaine créatif concerné pour le développement urbain durable et à faire face aux défis auxquels elles sont confrontées. (1200 caractères maximum).*

**7. STRATÉGIES ET POLITIQUES GLOBALES DE DÉVELOPPEMENT :**

*Présentation des principales stratégies et politiques globales de développement de la ville, en particulier celles en lien avec les programmes internationaux de développement, tel que le Programme des Nations Unies de développement durable à l’horizon 2030 (1000 caractères maximum).*

**8. IMPACT ESCOMPTÉ DE LA DÉSIGNATION ET DE l’adhÉsion au RÉSEAU sur le dÉveloppement durable de la ville :**

*Présentation des principales raisons ayant motivé la présentation d’une candidature au Réseau des villes créatives de l’UNESCO et de l’impact escompté à long-terme de la désignation sur le développement durable de la ville, en particulier, au cours des quatre années suivant l’éventuelle désignation. (1200 caractères maximum).*

**9. PROCESSUS D’ÉLABORATION DE LA CANDIDATURE :**

*La conception et la préparation de la candidature présentée par la ville doivent associer les parties prenantes du domaine créatif concerné, issues des secteurs public et privé, du monde académique et de la société civile, ainsi que les créateurs, professionnels et praticiens. Veuillez indiquer comment chacun de ces groupes a été consulté et/ou a participé au processus de préparation de la candidature ; et comment chaque groupe bénéficiera de la désignation et de l’adhésion au Réseau (1000 caractères maximum).*

**10. ATOUTS COMPARATIFS de la ville candidate MIS AU SERVICE DU RÉSEAU :**

*Dans les champs qui suivent, les villes candidates sont invitées à présenter leurs principaux atouts dans le domaine culturel – et en particulier dans le domaine créatif concerné par la candidature – pouvant être mis en valeur au niveau local et international pour réaliser les objectifs du Réseau : faire de la créativité, et en particulier du domaine créatif concerné, un levier essentiel du développement urbain durable. Il est conseillé d’éviter les listes et d’apporter des informations pertinentes permettant d’évaluer les atouts culturels et créatifs de la ville (1000 caractères par champ).*

* 1. Rôle et ancrage du domaine créatif concerné dans l’histoire et le développement de la ville

* 1. Importance et dynamisme économique actuel du secteur culturel et, en particulier, du domaine créatif concerné : données, statistiques et autres indicateurs sur la contribution au développement économique et à la création d’emploi dans la ville, nombre d’entreprises culturelles, etc.

* 1. Différents groupes et communautés impliqués et/ou travaillant dans le domaine créatif concerné

* 1. Foires, conférences, congrès, salons et autres manifestations, d’importance majeure et d’envergure nationale et/ou internationale, organisés par la ville ces cinq dernières années, s’adressant à des professionnels du secteur créatif concerné (créateurs, producteurs, distributeurs, programmateurs, etc.)

* 1. Festivals, salons d’importance majeure et autres évènements d’envergure organisés par la ville ces cinq dernières années, dans le secteur créatif concerné, s’adressant à un public local, national et/ou international

* 1. Principaux mécanismes, formations et programmes mis en place pour valoriser la culture et la créativité ainsi que l’éducation artistique des jeunes dans le domaine créatif concerné, au sein des systèmes éducatifs formels et informels, y compris l’existence d’institutions actives œuvrant au renforcement des capacités dans ce domaine

* 1. Formations continues, éducation supérieure, écoles professionnelles, centres de formation, résidences et autres établissements d'enseignement supérieur spécialisés dans le domaine créatif concerné

* 1. Centres de recherche, instituts et programmes spécialisés dans le domaine créatif concerné

* 1. Infrastructures reconnues dédiées à la création, la production et la diffusion des activités, biens et services dans le domaine créatif concerné, à vocation professionnelle (par exemple, centres de formation aux métiers de la culture, incubateurs d’entreprises culturelles, chambres de commerce avec des programmes spécifiques pour l’export des biens et services culturels, etc.)

* 1. Principales infrastructures et espaces culturels dédiés à la pratique, la promotion et la diffusion dans le domaine créatif concerné, s’adressant au grand public et/ou à des publics spécifiques (jeunes, femmes, groupes vulnérables, etc.)

* 1. Présenter un maximum de trois programmes ou projets développés ces trois dernières années par la ville pour promouvoir une large participation à la vie culturelle, notamment dans le domaine créatif concerné, ciblant en particulier les groupes sociaux défavorisés et/ou vulnérables

* 1. Présenter un maximum de trois programmes ou projets développés ces trois dernières années dans le domaine créatif concerné ayant contribué à créer et/ou à renforcer des relations de coopération entre plusieurs acteurs, dont la ville, le secteur privé, les créateurs, la société civile, le monde académique et/ou d’autres parties prenantes pertinentes

* 1. Rôle et incidence des principales organisations professionnelles et organisations non gouvernementales représentant la société civile, actives au sein de la ville dans le domaine créatif concerné

* 1. Principales initiatives, politiques, lignes directrices, programmes et mesures mis en œuvre par la ville ces cinq dernières années pour améliorer le statut des créateurs et soutenir le travail créatif, particulièrement dans le domaine créatif concerné

* 1. Principaux(ales) initiatives, politiques, lignes directrices, programmes et mesures mis(es) en œuvre par la ville ces cinq dernières années pour soutenir et renforcer les industries culturelles locales dans le domaine créatif concerné

* 1. Principales initiatives de coopération internationale et/ou régionale dans le domaine créatif concerné développées ces cinq dernières années avec des villes de différents pays

* 1. Principaux programmes ou projets mis en œuvre au cours des trois dernières années soutenant de manière directe ou indirecte au moins un des autres domaines créatifs du Réseau, ou établissant des synergies avec un ou plusieurs d’entre eux

* 1. Principaux(ales) initiatives de coopération internationale et/ou partenariats développé(e)s ces trois dernières années associant au moins deux des sept domaines créatifs couverts par le Réseau (projets transversaux et/ou trans-sectoriels)

* 1. Principaux(ales) équipements et infrastructures mis(es) à disposition et principaux évènements (foires, congrès, salons, etc.) organisés par la ville ces trois dernières années en vue de promouvoir d’autres domaines créatifs couverts par le Réseau, distincts du domaine créatif principalement concerné par la candidature

* 1. Fournir un état global des revenus et dépenses de la ville au cours des cinq dernières années, spécifiant les montants affectés au domaine créatif concerné

1. **CONTRIBUTION À LA RÉALISATON DES OBJECTIFS DU RÉSEAU**

*Dans cette section, les villes candidates sont invitées à présenter un plan d’action adéquat à moyen terme (quatre ans) décrivant les principales initiatives auxquelles la ville s’engage pour réaliser les objectifs du Réseau : s’appuyer sur la créativité comme levier du développement durable, tant au niveau local qu’international.*

*Les initiatives proposées doivent répondre aux objectifs et aux domaines d’action énumérés dans l’Énoncé de mission du Réseau des villes créatives. Veuillez prendre pleinement connaissance de ce document avant de renseigner cette partie. Le plan d’action et les initiatives proposé(e)s devront être réalistes, cohérents et faisables, et être en cohérence avec le Programme des Nations Unies de développement durable à l’horizon 2030. Il est recommandé de décrire les principales initiatives prévues plutôt que multiplier les listes d’actions théoriques. Si la ville est désignée, elle devra mettre en œuvre ce plan d’action et assurer le suivi de sa mise en œuvre dans son rapport quadriennal de suivi d’adhésion (autrement dit, en cas de désignation suite à l’appel à candidatures de 2019, la ville devra soumettre son premier rapport en 2023).*

* 1. Présentation d’un maximum de trois initiatives, interventions, programmes ou projets d’importance majeure visant à réaliser les objectifs du Réseau sur le plan local (à l’échelle de la ville) en renforçant le rôle de la culture et de la créativité pour le développement durable de la ville

*Deux des initiatives proposées devront correspondre au domaine créatif concerné et une des initiatives présentées devra être de nature transversale et associer au moins l’un des autres domaines créatifs couverts par le Réseau. La présentation des initiatives proposées devra comprendre notamment le champ d’intervention, les objectifs, la portée et les acteurs impliqués dans la mise en œuvre (partenaires, participants et bénéficiaires), les résultats escomptés et l’impact, en vue d’en souligner la qualité, la diversité et l’approche innovante. Les initiatives soutenues par la ville associant secteur public, secteur privé, société civile, associations professionnelles et institutions culturelles sont encouragées. (3200 caractères maximum)*

* 1. Présentation d’un maximum de trois initiatives, programmes ou projets d’importance majeure visant à réaliser les objectifs du Réseau sur le plan international*,* en particulier celles impliquant d’autres villes membres du Réseau

*La présentation des initiatives proposées devra comprendre notamment le champ d’intervention, les objectifs, la portée, les acteurs impliqués dans la mise en œuvre (partenaires, participants et bénéficiaires), les résultats escomptés et l’impact en vue de souligner la qualité, la diversité et le caractère innovant de l’approche. Les initiatives de soutien à l’élargissement du Réseau dans des régions et des pays sous représenté(e)s, ainsi que les actions impliquant des villes de pays en développement sont encouragées. Il est possible de présenter une initiative de nature transversale associant plusieurs domaines créatifs couverts par le Réseau. (3200 caractères maximum)*

* 1. Estimation budgétaire pour la mise en œuvre du plan d’action proposé

*Il est recommandé de présenter une estimation du budget annuel global pour la mise en œuvre du plan d’action proposé sur une période de 4 ans, ainsi que les pourcentages respectivement alloués aux initiatives locales et internationales. Il convient de signaler l’ensemble de ressources que la ville envisage d’y consacrer incluant les ressources financières ainsi que les autres ressources (personnel, infrastructures, etc.). Merci d’indiquer toutes les sources de financement existantes ou demandes de soutien financier envisagées, auprès de bailleurs de fond nationaux ou internationaux, tels que des banques et institutions de développement régionales ou nationales, pour compléter le budget de la municipalité. Des mécanismes de levée de fonds alternatifs et innovants peuvent être présentés. (500 caractères maximum)*

*L’évaluation ne sera pas réalisée en fonction de l’importance du budget proposé mais de la faisabilité, la cohérence, le réalisme et la durabilité par rapport au plan d’action.*

* 1. Structure envisagée pour la mise en œuvre et la gestion du plan d’action

*Présentation de la gestion et de l’organigramme de la ville, ainsi que des ressources humaines et/ou de l’entité qui sera mise en place pour assurer la planification et la mise en œuvre du plan d’action proposé et une contribution active de la ville à la réalisation des objectifs du Réseau. La personne en charge de cette entité sera également le point focal de la ville dans le cas de sa désignation. Brève présentation de l’organigramme et des modalités de travail prévues par l’entité, ainsi que des partenaires potentiels pour mettre en œuvre le plan d’action, avec les noms, fonctions et coordonnées d’experts clés, d’organisations non gouvernementales (ONG) et d’institutions universitaires. (1500 caractères maximum).*

* 1. Plan envisagé de communication et de sensibilisation de la ville

*Présentation du plan de communication et de sensibilisation visant à promouvoir le Réseau et ses objectifs auprès d’un large public, ainsi que les résultats escomptés et l’impact du plan d’action proposé. (1000 caractères maximum).*

**12. SOUMISSION DU Rapport DE SUIVI De L’ADHÉSION**

Si la ville est désignée, elle s'engage à fournir tous les quatre ans, à la demande de l'UNESCO, un Rapport de suivi de l’adhésion exposant des informations détaillées sur la mise en œuvre effective des activités liées à sa désignation en tant que Ville créative de l’UNESCO et sur leur impact. Un premier rapport devra être rendu en 2023 pour les villes désignées à la suite du présent appel à candidature.

**13. participation aux ConfÉrences annuelles du rÉseau**

Si la ville est désignée, elle s'engage à assurer la participation d’une délégation de la ville, comprenant au moins un représentant, idéalement présent aux côtés du maire, aux Conférences annuelles du Réseau des villes créatives de l’UNESCO, et à prendre en charge les frais de voyage et d’hébergement y afférents. Si plus d’un représentant participe à la Conférence (à l’exception du maire), il est recommandé que la participation du point focal de la ville susmentionné soit assurée.

**14. RENSEIGNER LE SECRÉTARIAT**

Si la ville est désignée, elle s’engage à transmettre, de manière régulière et en temps utile, les informations relatives à la mise en œuvre de sa désignation, notamment tout changement relatif aux coordonnées des contacts de la ville (voir points 3.1, 3.2, 3.3, 3.4)

**15. ÉlÉments de communication**

*Afin de préparer les éléments de communication de votre ville en cas de désignation, veuillez remplir les champs suivants. Ces informations seront utilisées sur le site Internet de l’UNESCO et dans d’autres supports de communication du Réseau des villes créatives de l’UNESCO.*

*Par conséquent, veuillez noter que la ville est* ***tenue pleinement responsable de la qualité et de l’exactitude des informations*** *contenues dans les supports de communication soumis. Afin de faciliter la préparation de ces supports, merci de vous référer au site Internet du Réseau, sur lequel est publiée une page de présentation pour chacune des villes actuellement membres.*

* 1. Présentation brève et pertinente des atouts culturels et des industries créatives de la ville dans le domaine créatif concerné, en évitant une approche centrée principalement sur la promotion touristique de la ville. Il est fortement recommandé d’inclure des données, statistiques et autres indicateurs. *(1300 caractères maximum)*

* 1. Contributions de la ville pour réaliser les objectifs du Réseau d’après le plan d’action proposé *(700 caractères maximum, présentation par points)*

* 1. Un maximum de trois liens URL pertinents au regard du domaine créatif concerné et des contenus de la candidature

**15.4** Liste des adhésions de la ville à d’autres réseaux de villes de l’UNESCO (tels que le Réseau mondial UNESCO de villes apprenantes, la Coalition internationale des villes inclusives et durables, et l’Alliance des mégapoles pour l’eau et le climat), ainsi que d’autres réseaux ou plateformes de villes d’importance majeure et d’envergure internationale et/ou interrégionale

**Noms :       Maire de la ville de :**

**Date :       Signature**[[1]](#footnote-1) **:**

ANNEXE DU FORMULAIRE DE CANDIDATURE

RÉSEAU DES VILLES CRÉATIVES DE L’UNESCO

APPEL À CANDIDATURES 2019

**FORMULAIRE DE CESSION DES DROITS ET D’ENREGISTREMENT DES PHOTOS**

Je soussigné(e), Cliquer , accorde par la présente à l’UNESCO les droits non exclusifs d’utiliser, de publier, de reproduire, de diffuser, de présenter, de communiquer ou de mettre à la disposition du public, en tout ou en partie, dans toute langue ou sous toute forme et par tous moyens, y compris numériques, le(s) document(s) ci-après. J’accorde ces droits à l’UNESCO de manière irrévocable, pour une durée illimitée et pour le monde entier.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identifiant**  (par ex. le nom du fichier) | **Brève légende informative**  (max. 40 mots en anglais ou en français ) | **Date** | **Crédits**  (« © -------,  année ») | **Photographe**  (si non mentionné(e) dans les crédits) |
| Cliquer | Cliquer | jj/mm/aaaa | © Cliquer | Cliquer |
| Cliquer | Cliquer | jj/mm/aaaa | © Cliquer | Cliquer |
| Cliquer | Cliquer | jj/mm/aaaa | © Cliquer | Cliquer |

1. J’accorde en outre à l’UNESCO le droit non exclusif de concéder à des tiers une sous-licence pour l’utilisation de ce(s) document(s) en tout ou en partie, uniquement à des fins non lucratives d’éducation ou d’information du public.
2. Ces droits sont accordés sous réserve que les crédits indiqués ci-dessus, ou leur équivalent, soient mentionnés lors de l’utilisation du (des) document(s).
3. Je certifie que j’ai tout pouvoir pour concéder tous les droits visés aux paragraphes 1 et 2 du présent accord et que, dans toute la mesure où je puis en être certain(e), le(s) document(s) :
4. ne porte(nt) en aucune façon atteinte à des droits d’auteur ou des licences existants ; et
5. ne porte(nt) en aucune façon atteinte à toute pratique coutumière régissant l’accès au patrimoine décrit ou incorporé et ne contien(nen)t aucun élément obscène ou diffamatoire.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Noms : | Cliquer | Date : | jj/mm/aaaa |
| Adresse : | Cliquer | Signature : |  |

1. Le maire de la ville doit signer le présent formulaire de candidature au moyen de sa signature numérique. Si celle-ci n’est pas disponible, veuillez envoyer une copie numérisée de la page 2 (où figurent les informations personnelles du maire) et de la dernière page, toutes deux portant une signature manuscrite. [↑](#footnote-ref-1)